

Synthèse de la réunion CCAS du 6 mars 2024

- Lecture du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2023.

☞ Adoption à l'unanimité.

-
- Demande de soutien financier.

Le Président déclare que, finalement, il n'y a pas de demande de soutien financier à présenter.

-
- Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne : Protection Sociale Complémentaire – Risque prévoyance.

Le Président rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

☞ Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- **DONNENT MANDAT** au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **AUTORISENT le Président** à effectuer tout acte en conséquence.

• Questions diverses :

► Bilan du transport solidaire pour la période de 2023, dans notre commune :

- Nombre de chauffeurs bénévoles : 1
- Nombre de bénéficiaires : 10

Nombre de trajets demandés	5
Nombre de trajets réalisés	4
Nombre de trajets refusés	1
Nombre de km parcourus	480
Motif des trajets	RV médicaux

► Le Président du CCAS s'est porté volontaire pour accueillir l'association CIF-SP, dans le cadre de ses actions de prévention de la perte d'autonomie, pour la période 2024-2026, et plus particulièrement en devenant partenaire sur le projet intitulé « Santé intime des femmes vieillissantes ». Le Président espère que notre commune sera retenue pour l'organisation de cet événement.

► L'OPAH centres-bourgs : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a pour but d'améliorer la qualité et le confort des logements, et d'attirer de nouveaux ménages dans les centres bourgs. La Communauté de Communes Vienne & Gartempe a mandaté l'opérateur URBANIS pour animer cette opération et proposer un accompagnement gratuit et personnalisé, aux porteurs de projets de rénovation de leur logement. Les aides oscillent entre 50 % et 80 % du montant hors taxes des travaux plafonnés de 20 000 € à 50 000 €, selon le niveau de ressources et le type de travaux.

Principales conditions à respecter :

- le logement doit avoir plus de 15 ans et être occupé à titre de résidence principale.
- Attendre l'accord des subventions pour commencer les travaux.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.
- Avoir les autorisations d'urbanisme requises (déclaration préalable ou permis de construire).

☞ À USSON du POITOU, une dizaine de personnes ont déjà bénéficié d'aides à la rénovation.

► Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, déplorent l'absence d'une Assistante Sociale dédiée à notre secteur. Mme HALBERT, qui remplace Mme MORANTIN, est désormais affectée à AVAILLES-LIMOZINE : bien qu'elle continue, de bonne grâce, de suivre certains dossiers de notre commune, il est évident que nos administrés souffrent d'une insuffisance en accompagnement social.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 17 h 50.